

L'entreprise était représentée par :

Georges ICHKANIAN (DRH Réseau) et Caroline GIRARD (adjoint RS Réseau).

La délégation UNSA-Ferroviaire était composée de :

Christophe THETIER (Secrétaire Fédéral Réseau et G&C) et Adrien LEROY (Expert Circulation)

Cette réunion, organisée en téléconférence, était un point d'étape qui avait pour but de répondre aux questions posées par l'UNSA-Ferroviaire sur la gestion de la crise sanitaire à Réseau.

Activité partielle :

- Quels sont les différents "collectifs" définis au sein de chaque CSE ?
 - Le terme « collectifs » doit ici être compris dans le sens de « catégorie de salariés concerné », au sens large ... Il y a 2 catégories définies en Activité Partielle :
 - Les agents inoccupés qui ne bénéficient pas de garde d'enfant et qui ne sont pas en maladie.
 (Avec possibilité d'effet rétroactif)
 - Les agents des sièges et bureaux, les opérationnels et les télétravailleurs à qui a été décrété 1 journée le mardi ou jeudi en Activité Partielle. Pour l'ingénierie, le vendredi, à raison d'une demie-journée. (à partir de la date d'avis de mise en activité Partielle)

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que, durant cette période, l'agent en activité partielle n'a pas à exécuter des missions de travail.

- Quel est le nombre d'agents qui en ont bénéficié par collectif ?
 - La direction ne peut pas encore donner de chiffres, une estimation est en cours. La direction doit fournir la déclaration à l'administration fin avril en volume d'heures, à date, ce n'est qu'une estimation à la grosse. Les GU renseignent au fil de l'eau. L'entreprise a un délai d'un an pour faire les demandes d'indemnisation détaillées auprès de l'état. Les données se font par SIRET et un établissement peut parfois en avoir de nombreux.
 - Sncf Réseau prévoit de finaliser le dossier au plus tôt à l'automne, les chiffres devront être donnés individu par individu en nombre d'heures. Ce qui représente un travail colossal.
- Certains dirigeants imposent a posteriori une journée d'activité partielle sur une journée travaillée ou placent des agents en astreinte pendant qu'ils sont en activité partielle. L'UNSA-Ferroviaire rappelle que pendant une activité partielle, l'agent n'est pas sensé travailler ni répondre au téléphone. Pouvez-vous faire un rappel dans ce sens ?
 - Un point quotidien est fait avec les DRH, et un guide méthodologique a été donné à l'ensemble des managers. Un rappel sera fait à l'ensemble des établissements. Il existe néanmoins des cas d'agents qui seraient disponibles mais aucun délai de prévenance n'est établi. Un agent peut donc être appelé et ne sera donc plus en AP. Les ordonnances ne précisent rien à ce sujet et



laissent de la souplesse aux entreprises. L'astreinte est compatible avec l'AP. Un agent d'astreinte est mis en AP jusqu'au moment où il est appelé et continue de bénéficier pendant toute la période des taux A et taux B.

L'UNSA-Ferroviaire sera attentive que le droit à la déconnexion soit respecté et fera remonter toutes les dérives constatées.

 Equipement de protection et mesures sanitaires: Le port de masque est recommandé pour tous. En comptant les trajets de transport en commun, les heures de travail effectif et pause repas dans les locaux SNCF, parfois plus de 10 heures sont comptabilisées par journée.

Le DRH nous a confirmé que des masques ont déjà été livrés et d'autres sont encore en commande. Les agents ayant besoin de masques et qui effectuent des gestes métiers qui ne permettent pas de respecter la distanciation seront équipés de masques.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le port du masque doit être généralisé. Le Président de la SNCF, Jean-Pierre FARANDOU, aimerait que le port du masque soit obligatoire pour les voyageurs. Pourquoi ne pas généraliser cette mesure à l'ensemble des cheminots qui prennent parfois des risques lorsqu'ils travaillent.

 Combien de masques par agent sont prévus par semaine en sachant que l'utilisation normale de chacun d'eux doit être limitée à 4H ? Combien seront en réserve (par exemple en remplacement si souillé) sur chantier et dans les bureaux (en fonction du nombre de personnes) ? Nous craignons que le stock soit insuffisant

La Direction de Réseau nous assure qu'une commande conséquente a été réalisée.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle qu'un agent ne disposant pas de masque et qui réalise des opérations où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés et qu'il n'a aucun équipement de protection pourra effectuer son droit de retrait pour assurer leur protection. Les dotations doivent être suffisantes afin de prévoir tous les cas de remplacement obligatoire du masque : toutes les 4 heures, masques mouillés (pluie, sueur ...) retrait pour boire ou fumer ...

• Certaines entreprises partenaires travaillant en coactivité avec les agents SNCF doivent porter des lunettes ou une visière en plus du masque. Qu'en est-il des agents SNCF ?

La Direction de Réseau nous informe que les fiches sanitaires sont établies avec des entreprises partenaires lorsqu'il s'agit de coactivité. Le port de la visière ou de lunettes n'est pas prévu dans les directives nationales SNCF. L'applications des fiches sanitaires SNCF par l'ensemble des intervenants d'un chantier pourrait amener les salariés des entreprises privées à revoir leur position vis-à-vis de cet équipement.



 Des remontées terrain nous indiquent qu'il n'y a plus de lingettes sur certains secteurs, pas assez de masques sur d'autres (postes d'aiguillage sur PSE par exemple, un DUO nous fait part de la difficulté d'approvisionnement malgré les commandes d'où une pénurie de lingettes bactéricides, de sprays et de gel hydroalcooliques. Pour compenser le DPX a acheté des lingettes ménagères qui ne sont ni bactéricides, ni virucides, ni même désinfectantes).

La Direction a bien noté ce point et va faire un rappel à chaque établissement pour le stock des équipements de protection sanitaires.

L'UNSA-Ferroviaire constate que certains secteurs ne gèrent pas leur stock correctement. Il est primordial d'anticiper les commandes et assurer le nettoyage des postes de travail.

• La délégation UNSA-Ferroviaire aimerait un point sur la situation sanitaire actuelle.

Les Mesures sanitaires sont suivies par le groupe. La priorité reste le respect des gestes barrières, le port du masque quand la distanciation n'est pas respectée. Au sujet des conditions de déconfinement, la Direction est toujours en attente des directives gouvernementales. Le constat est fait que tous les français ne peuvent pas s'équiper de masques. Concernant les transports en commun, un gros travail est fait pour appréhender la reprise. A compter du 11 mai, une forte continuation du télétravail est envisagée pour ceux qui sont éligibles.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la priorité reste le confinement mais il est évident que certains agents sont nécessaires au service en présentiel. A ce titre, toutes les mesures sanitaires doivent être prises pour assurer leur protection. L'UNSA-Ferroviaire demande la mise en place d'un thermomètre frontal dans les collectifs. Cette mesure peut diminuer les risques de contagion mais ne les supprime pas dans le cas de porteurs sains. Le sujet est remonté à Jean-Claude LARRIEU afin que cette demande soit étudiée. En ce qui concerne le télétravail, la direction du GPU ne s'est pas encore exprimée clairement sur cette mesure.

Chantiers:

Certaines mises en service sont maintenues :

• Les hôtels type Orfea seront-ils ouverts pour accueillir les agents pendant les repos des tableaux de service ? L'entreprise assurera-t-elle l'intendance de ces réservations ou réquisitions, les acheminements entre le chantier et ces lieux de repos sont-ils prévus ?

La Direction de Réseau ne gère pas l'ouverture des établissements de type Orféa mais sera attentive et regardera les solutions les plus adaptées.

L'acheminement est prévu dans certains cas. Ces points seront abordés en CSE.

L'UNSA-Ferroviaire aimerait la même posture au sein de Réseau car selon les CSE, les sujets ne sont pas abordés de la même façon. Notre organisation syndicale encourage fortement la Direction de Réseau à insuffler une véritable ligne directrice pour une compréhension plus aisée.



L'entreprise assurera-t-elle l'intendance pour les lieux de repas (réfectoire avec livraison de repas, réquisition de restaurants) à la reprise des chantiers ? Les masques seront-ils fournis dans les lieux où les gestes barrières ne pourront être appliqués (salle à relais, PRCI, postes d'aiguillages) ? Comment feront les agents pour respecter la distanciation prévue dans les réfectoires ou les vestiaires par exemple ?

Concernant la distanciation lors de la restauration, l'accès aux locaux, dans les couloirs, la tisanerie, une réflexion commune sur le GPU est en cours. La reprise doit être préparée afin d'être efficace. Dans tous les cas il faut respecter les gestes barrières. Dans les réfectoires et les vestiaires, il faut assurer une présence séquentielle. Le maintien en télétravail de l'ensemble des agents dont la présence physique n'est pas indispensable permettra de répondre en grande partie à cette problématique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il sera difficile notamment dans les réfectoires de faire respecter la distanciation et le port de masque est impossible, bien sûr. Il faut que la Direction prenne des dispositions pour ces situations qui peuvent présenter des risques.

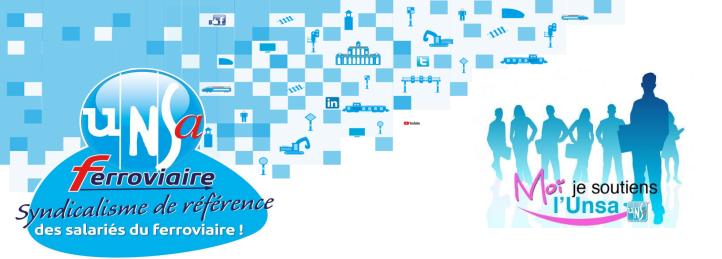
Reprise et préconisations à prendre :

• Quel accompagnement en reprise pour les personnes à risque (par exemple personne souffrant d'une affection longue durée) ?

Le sujet sera regardé attentivement mais ils doivent repasser par un médecin pour avoir un avis médical.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les personnes à risque doivent impérativement être vus par le médecin de travail pour écarter tout risque de contamination, en prolongeant le confinement, en maintenant le télétravail à chaque fois que cela est possible, ou en prenant des dispositions pour éviter les contacts avec les autres collègues et l'usage des transports en commun.

- Pour les personnes en open space, quelles mesures spécifiques sont prévues par l'entreprise pour limiter les risques de contaminations en dehors des gestes barrières individuels? Le présentiel des agents en open space est impératif seulement si nécessité de service. Pour ces agents, il est demandé le respect des gestes barrières et que des masques soient mis à disposition. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il faut généraliser le télétravail pour ceux qui le peuvent et qui sont éligibles. Ceci afin d'éviter tout risque, notamment lors des déplacements en transports en commun où la distanciation est difficilement réalisable.
- Les milieux fermés facilitent la propagation des maladies essentiellement via les systèmes de récupération d'air et de ventilation, quelles dispositions seront prises pour éliminer le virus et garantir une diffusion d'air sain ?



Les scientifiques disent que le virus ne circule pas dans l'air mais les connaissances sur le virus sont encore faibles et les points de vue scientifiques évoluent quasi quotidiennement! La Direction de Réseau attend d'avoir des informations sur ce sujet.

- La fièvre est le symptôme le plus repérable de maladie, est-il prévu de vérifier la température des personnels venant sur leur lieu de travail ? Le cas échéant, quelles mesures (médecine du travail ou de soins, retour à domicile, ...) seraient applicables pour celles et ceux dépassant un seuil considéré comme normal ?
 - Il n'est pas prévu de tels dispositifs sur les lieux de travail. Une personne présentant des symptômes doit alerter sa hiérarchie préconisera les dispositions nécessaires.
 - Comme citée dans l'une des interventions de notre délégation, l'UNSA-Ferroviaire a demandé la mise en place d'un thermomètre frontal dans les collectifs. La prise de température de chaque agent, lors son arrivée sur le lieu de travail, serait effectuée. Si la température est élevée, l'agent sera renvoyé chez lui afin d'éviter de contaminer les collègues.
- L'entreprise envisage-t-elle de faire un test de dépistage COVID 19 pour tous ces agents ou au moins pour ceux passant en visite médicale du travail ?
 L'Entreprise n'échappe pas à la règle et reste tributaire des obligations fixées par le gouvernement.
 Les tests sont, en priorité, pour le personnel soignant.
- Avec la reprise d'activité, les effectifs dans les postes d'aiguillage vont être renforcés. Qu'est-il prévu pour les agents qui manœuvrent les mêmes leviers, touchent les mêmes pupitres, téléphones et radio sol train?
 Cette demande a été transmise à Jean-Claude LARRIEU, une fiche devrait être élaborée.
 L'UNSA-Ferroviaire demande que les fiches métiers soient généralisées à l'ensemble des activités. Il faut également un guide pratique pour les agents des bureaux (hormis gestes barrières qui sont déjà connus de tous).
- Il est annoncé par certains dirigeants un PTA de 50% le 12 mai, de 75% fin juin et de 100% en septembre, ce qui va déterminer les effectifs à remettre en service. Pouvez-vous confirmer ces chiffres ? Comment associez-vous les effectifs avec ces annonces ? Prévoyez-vous durant cette reprise progressive de renforcer les chantiers d'investissements ?
 Les chiffres sont exacts pour le moment mais la situation évoluera en fonction des annonces du gouvernement. Il est difficile aujourd'hui de se projeter complètement. Le Plan de Transport Adapté devrait être le plus haut possible pour respecter le confort des voyageurs et les gestes

barrières.



Pour l'UNSA-Ferroviaire, bien qu'il faille attendre les annonces du Gouvernement, il est nécessaire de rester prudent sur une reprise qui doit être progressive et qui doit préserver en priorité la santé des agents. Comme dans certains pays, il ne faut pas exclure une 2^e vague de la pandémie.

• Les reprises des chantiers doivent être abordées dans les CSE. Sous quelle forme est-ce prévu ? La reprise des chantiers investissements sera présentée en instance.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est primordial que les fiches sanitaires soient achevées pour prévoir une reprise du travail. Une analyse des risques doit être établie afin de s'assurer que tous les agents puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

Dialogue social:

• Le dialogue social est difficile sur certains périmètres. Il y a des difficultés de communication entre les représentants du personnel et la Direction.

La Direction de Réseau va rappeler aux présidents d'instance la nécessité d'avoir un dialogue social efficace pour améliorer les conditions de travail de tous.

L'UNSA-Ferroviaire constate que la qualité du dialogue social n'est pas la même selon les périmètres. Malgré les désaccords, Il est essentiel que tout le monde travaille dans le même sens en cette période de crise sanitaire.

Jours de repos imposés :

• L'UNSA-Ferroviaire demande que des mesures exceptionnelles soient prises pour les agents à temps partiel afin qu'ils puissent poser des VT.

Le DRH adoptera la position du GPU. Il va se renseigner et appliquera la doctrine préconisée.

Formation:

• Sur certains postes d'aiguillage, il est annoncé une formation en double pour préparer la reprise. Quelles sont les préconisations de la Direction pour assurer la santé des agents ?

Le DRH nous explique que la reprise doit être préparée et que les agents qui étaient confinés doivent être reformés sur les gestes métiers. Avec l'augmentation des circulations prévues à partir du 11 mai, il est nécessaire de renforcer les postes. Le remplacement des agents mutés ou retraitables d'ici la fin de la période protocolaire, doit être anticipée si on veut éviter des nombreux refus de congés pour leur collègues cet été.

L'UNSA-Ferroviaire estime que cette remise à niveau est certes nécessaire mais seulement si tout est prévu pour préserver les agents. Les stocks d'équipements de protections doivent être établis en conséquence.



• Il est question de mettre en place des classes virtuelles pour assurer certaines formations. L'UNSA-Ferroviaire demande des précisions sur ces formations.

Le DRH nous informe d'une refonte des formations initiales et continues (pilotée par Brigitte CAPONI). La période de confinement a boosté la reconfiguration des formations avec la mise en place des classes virtuelles. A l'aube de l'ouverture des campus, entre 15 et 30% des formations peuvent se faire en classe virtuelle. Bien sûr, les formations terrain sont conservées.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la classe virtuelle peut se révéler pratique et permet aux agents de suivre leur formation sans se déplacer. Néanmoins, cet outil a ses limites et le présentiel est davantage apprécié surtout lorsque certains stagiaires ont des difficultés et peinent à les exprimer.

L'UNSA-Ferroviaire estime qu'un contact régulier avec la direction de Réseau est nécessaire dans cette période de crise. Il faut faire un point régulier sur la situation sanitaire et pouvoir porter les interrogations des agents et s'assurer que toutes les dispositions soient prises pour préserver leur santé. L'UNSA-Ferroviaire revendique ce genre d'échanges lorsqu'ils sont constructifs et qu'ils sont dans le cadre d'un dialogue social de qualité, en plaçant l'humain au cœur des débats. Ce qui est le cas actuellement sur le périmètre de SNCF Réseau.

Une prochaine réunion devrait se tenir dans moins de quinze jours pour faire un point sur l'évolution de la situation, en particulier sur les conditions de déconfinement et de reprise progressive des l'activité. D'ici là, vous pouvez faire parvenir vos questions aux élus de votre CSE ou en écrivant au Secrétaire Fédéral en charge de Réseau: thetier.c@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE: https://www.unsa-ferroviaire.org

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHERER EN LIGNE, CLIQUEZ ICI